

SÉMINAIRE GÉNÉRAL

DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL

Europe
Politique et
Juridique dans la
Mondialisation

Mutations
écologiques et
nouvelles
gouvernances

Innovations
Technologiques,
Santé et
Biopouvoir

Justice(s),
Pratiques,
Sociétés
et Libertés

Travail,
Emploi
et Politiques
Sociales

Réflexivités
juridiques et
Interdisciplinaires

Mardi 13 octobre

14h - 16h

Faculté de droit de Nantes

Amphi A + Visio

Sur invitation de Monica Cardillo, Professeur d'histoire du droit

Le devenir du droit international à l'heure des crises. Quelle place pour la Commission du droit international ?

Alioune SALL

Professeur de droit public à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,
Vice-président de la Commission du droit international des Nations Unies

Discutantes :

Sabrina Robert, Professeur de droit international (DCS, Nantes Université)

Alycia Durlot, Doctorante en droit international (DCS, Nantes Université)

L'intervention portera davantage sur la première partie de l'intitulé, « le devenir du droit international à l'heure des crises », parce qu'elle nous semble renvoyer à des questions actuellement très débattues et qu'elle touche à la raison d'être même du droit international, dont les « limites » sont ainsi dévoilées par les « crises » dont il est question. La Commission du droit international (CDI), organe d'experts techniques principalement chargé de la codification et du développement progressif du droit international, sera évoquée à la fin de l'exposé, au titre des perspectives d'avenir. Dans un premier temps, seront examinés les éléments qui nourrissent les critiques du droit international : multiplication des crises, violations de la légalité internationale et difficultés du droit à y apporter des réponses effectives. Ces constats ont alimenté un certain scepticisme doctrinal, portant tantôt sur l'existence même du droit international, tantôt sur les règles et principes qui le structurent et sur la nécessité de les repenser. Dans un deuxième temps, ces critiques seront relativisées en montrant, à la lumière de l'histoire et d'exemples concrets, que la crise actuelle n'est pas nécessairement inédite et que le droit international continue de produire des effets et de jouer un rôle dans les relations internationales, malgré les violations dont il fait l'objet. Enfin, une réflexion sur l'avenir du droit international et sur les évolutions que les crises récentes rendent nécessaires sera menée. La Commission du droit international sera présentée sous cet angle, en s'interrogeant sur le rôle qu'elle pourrait jouer dans son évolution future.



www.dcs.univ-nantes.fr